

Réunion annuelle de la société forestière suisse, dans le canton du Valais, en septembre 1931

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

texte de la prononciation. La limitation est portée sur le terrain au moyen de jalons, avant d'être fixée par des bornes. Les Neuchâtelais n'admettent pas sans réticences cette limite. L'auteur du mémoire la considère cependant comme inattaquable et dit : « Il ne s'agit plus que de séparer la dite Comté entre la baronnie de Gorgier et la Métralie de Provence, dépendante de la baronnie de Grandson, sur les montagnes jusqu'au bas de la Joux dite de Provence, où il y a des bornes de souveraineté qui furent plantées en 1538. Au moyen de quoi tout sera bien délimité et l'on pourra chacun jouir de ses droitsrière soi. » L'écrivain atteste par diverses constatations l'authenticité des nouvelles limites, sans qu'il soit jamais question de la Joux de Provence telle que nous l'entendons. Les terrains acquis pour les Vaudois, du fait de la délimitation de Lucas Dumaine, le long du Val de Travers, portent le nom de « nouvelles censières ». Nous trouvons une lettre datée de 1719, émanant du Gouverneur et gens du Conseil d'Etat de Neuchâtel, déclarant admise la délimitation projetée. Néanmoins, au moment de passer aux actes sur le terrain, il y eut de nouvelles discussions, bien que la convention entre les deux Etats et le Comté de Neuchâtel eût été conclue dès l'année 1717, et ratifiée, en 1718, par le Roi de Prusse.

Ce qui précède n'est cité que pour montrer une procédure qui devait nécessairement faire ressortir l'existence d'une propriété du souverain s'il s'en était trouvé une dans ces parages. Si notre raisonnement est juste, l'origine de la Joux de Provence ne remonterait pas au-delà du XVIII^{me} siècle, et alors nous aurions affaire, soit à un achat, soit à un cantonnement, soit à une cause que nous n'entrevoions pas.

Les achats sous le régime bernois sont rares. On ne les rencontre guère qu'en faveur des cures, lorsque leurs autres sources d'affouage sont insuffisantes. Or, rien ici ne permet de conclure que la Joux soit un bois de cure. D'ailleurs, il serait plus logique de chercher un bois de cure dans une forêt de feuillus que dans un massif de résineux. Quant à l'hypothèse d'un cantonnement, elle suppose le partage d'une terre, et nous n'en connaissons pas d'autre que celui du bois des Râpes entre les métralies. Nous avons eu ce dossier en mains, et il serait extraordinaire que les deux Etats souverains se soient adjugé un cantonnement sans en faire mention. Comme on le voit, l'origine de la Joux est encore loin d'être élucidée.

S. Combe.

(A suivre.)

Réunion annuelle de la Société forestière suisse, dans le canton du Valais, en septembre 1931.

A l'assemblée générale de 1896, à Genève, M. le Conseiller d'Etat *Dunant*, président du comité local, avait ouvert les délibérations en plaçant la réunion sous l'égide du « charme ». L'image était jolie et, de la part de Genève, le désir de plaire évident.

Quand, en septembre dernier, le président du comité local de Sion, M. le Conseiller d'Etat *Troillet*, achevant son discours d'ouverture, souhaita la bienvenue aux nombreux participants accourus, plus nombreux que jamais, de toutes les régions du pays,¹ il aurait pu, à bon droit, se mettre aussi au bénéfice des qualités du « charme » et de l'escouade des divinités qui cherchent abri sous son gai feuillage. Car ce furent vraiment des journées charmantes où tout était pour plaire, des moments ensoleillés dont on jouit doublement, après ce lamentable et pluvieux été 1931.

Nous pouvons être bref sur les délibérations de la séance administrative du dimanche 27, au Casino, et de l'assemblée générale du lundi matin; le procès-verbal apprendra sous peu à nos lecteurs le détail des décisions prises. Et ils auront le plaisir de lire, ici même, in extenso, les discours, conférences et communications entendus alors. Quant aux thèses de la conférence de M. le conservateur *von Erlach*, elles leur ont été soumises déjà au dernier cahier. L'orateur a présenté, sur l'organisation du service forestier cantonal et communal, un tableau fort intéressant. Mais la discussion a montré que les idées à ce sujet varient beaucoup et qu'on est loin encore d'être d'accord. Le comité a déclaré, au reste, vouloir continuer l'étude ainsi ébauchée; il ne s'agissait que d'une prise de contact, d'une préconsultation. Le temps, au reste, a manqué pour une discussion approfondie.

La crise économique qui sévit présentement dans le monde, la chute de la livre sterling, l'importation sur une échelle inusitée des bois allemands dans notre pays : tous ces événements ne pouvaient manquer de provoquer un échange de vues dans une réunion de forestiers suisses, car notre marché des bois semble parfaitement désemparé. Pour les propriétaires forestiers, l'avenir immédiat est peu encourageant.

M. *Bavier*, directeur de l'office forestier central de Soleure, présente le tableau peu réconfortant de cette situation. Et il énumère les mesures auxquelles il faudra recourir pour atténuer les effets de la crise : révision des traités de commerce, contingentement, réduction des exploitations pendant l'hiver prochain, etc.

Ce fut un vrai réconfort d'entendre M. le Dr *Sieber*, directeur de la puissante fabrique de cellulose d'Attisholz, venir déclarer que cette maison fera tout son possible pour venir en aide aux propriétaires de forêts suisses et aux forestiers, en particulier pour réduire l'importation de tous bois de l'étranger.

On est charmé d'entendre tel langage, lequel est couvert d'applaudissements. Le président de notre société, M. *Graf*, remercie cordialement M. *Sieber* de ses aimables et courageuses déclarations.

Il vaut la peine de souligner ici l'esprit d'entr'aide dont les

¹ Seuls Schaffhouse, Obwald, Appenzell et Genève n'étaient pas représentés. La liste des participants mentionne la présence de 152 sociétaires, auxquels il faut ajouter 2 forestiers des Etats-Unis d'Amérique.

industriels soleurois ont voulu faire preuve vis-à-vis de leurs fournisseurs suisses. Puissent-ils trouver des imitateurs !

La question trouve son épilogue par la votation, à l'unanimité, du vœu suivant :

« Le congrès de la Société forestière suisse, siégeant à Sion le 28 septembre, a pris connaissance d'un rapport relatif à la baisse extraordinaire du prix des bois, due à la crise générale et à l'importation d'Allemagne et d'Autriche.

Il constate que cette baisse et cette importation exagérée ont provoqué, depuis quelque temps, des réductions sensibles des coupes qui commencent à se révéler catastrophiques, pour la zone de montagne en particulier.

L'assemblée générale de la Société forestière suisse sollicite :

- 1° les autorités fédérales de prendre, le plus vite possible, des mesures d'ordre économique, pour provoquer une diminution sensible et rapide de l'importation;
- 2° les autorités responsables du pays, de la Confédération, des cantons et des communes, de bien vouloir prendre les mesures obligatoires et de contrôle qui s'imposent, touchant l'emploi des bois suisses pour toutes constructions relevant du domaine public;
- 3° les autorités fédérales et cantonales, au vu de la réduction du rendement net de la forêt suisse, de bien vouloir accorder les subventions maximales prévues par les lois, essentiellement pour travaux de chômage. »

Ayant ainsi liquidé diligemment l'ordre du jour, sous l'experte direction de M. le Conseiller d'Etat *Troillet*, on s'en fut, à l'hôtel de la Paix, savourer un excellent repas bien mérité, abondamment arrosé des meilleurs crus du Valais. Et c'est le moment de dire que, le soir précédent, les hoirs *Ch. Bonvin fils*, commerçants en vins, à Sion, avaient eu l'amabilité d'inviter tous les congressistes dans leurs spacieuses caves pour déguster leurs produits. Qu'ils en soient remerciés à nouveau !

Le repas de midi du lundi, à la Paix, fut embelli de la présence de M. le *Conseiller fédéral Meyer*, chef du Département fédéral de l'Intérieur, qui avait tenu de témoigner sa sympathie à la gent forestière en assistant à ses délibérations. Et cela leur valut d'entendre un discours, riche de substance, et dit avec cette spirituelle bonhomie, exempte de toute morgue, qui donne un charme si prenant aux allocutions de ce haut magistrat et en fait un régal. L'orateur félicite le Valais de vouloir sauvegarder ses particularités, de ne pas se laisser entamer par le rouleau compresseur de la centralisation à outrance. (Quel plaisir d'entendre semblables paroles dans pareille bouche !) Il promet aux forestiers l'appui des pouvoirs fédéraux et leur fait espérer que la crise pourra être surmontée. Pour cela, dit-il, prenons exemple sur le *forestier* qui compte non pas par années, mais par dizaines, voire par centaines d'années. Et puissent produc-

teurs et consommateurs faire preuve, en ces circonstances difficiles, de la solidarité qui s'impose. Pour finir, l'éloquent représentant de notre plus haute autorité exécutive lève son verre « an die Einigung des Landes », à l'esprit de solidarité du pays entier.

On se représente combien ces paroles réconfortantes et viriles du sympathique magistrat furent applaudies chaleureusement !

Notre président M. *Graf* le remercie et salue la présence de nombreuses notabilités valaisannes. Lui aussi fait appel à la solidarité, le remède le plus efficace dans les moments difficiles. Prenons exemple sur *la forêt* qui, elle, toujours se relève. Ainsi faisant et armés de patience, on pourra traverser le passage critique.

Après ce repas, promenade en autocars aux *Mayens de Sion*, agreste région sur les hauteurs tranquilles de la rive gauche du Rhône. Région idyllique dont le mélèze est le plus beau décor naturel. Il s'y rajeunit avec facilité, y revêt des formes admirables. Mais ce qui est plus admirable encore, c'est que nombreux sont, dans ce coin privilégié, ceux qui savent en apprécier la beauté et, s'inspirant de la nature, veulent laisser l'arbre croître et prospérer en paix. Il y a là des groupes de mélèzes, plusieurs fois centenaires, dont la vue a rempli de joie le cœur des adeptes de la protection de la nature. La famille de l'inspecteur des forêts *A. de Werra* brille à cet égard et donne un admirable exemple de respect des choses du passé. Il vaudra la peine de revenir, plus tard, sur la belle « réserve » dont elle peut s'enorgueillir. Pour l'instant, au nom des amis de la nature, nous nous permettons de lui dire notre admiration et notre reconnaissance.

C'est au milieu de ce site enchanteur que la Municipalité et la Bourgeoisie de *Sion* offrirent gracieusement une succulente collation.

A la soirée familière du lundi, dans la grande salle de l'hôtel de la Paix, ce fut une joyeuse animation. Le chœur mixte de l'église de Sion, sous l'habile direction de M. *G. Haenni*, fit les délices de l'auditoire en chantant à la perfection, chansons populaires, airs valaisans et chœurs. Une vraie révélation pour ceux qui ignoraient encore les riches ressources du savoureux folklore valaisan, de cette partie de la patrie restée encore si intacte.

Le *mardi 29* valut aux congressistes une excursion à *Lens* et dans la région entre *Lens* et *Montana*. On y monte en autocars. Après que M. *Emery*, maire de *Lens*, eut cordialement souhaité la bienvenue, la longue colonne va donner un coup d'œil à la pépinière domaniale de *Lens*, dont M. l'inspecteur fédéral des forêts *Hess* a entretenu nos lecteurs il y a peu de temps. Au retour, on se délecte d'une collation offerte par la commune de *Lens*, sur la place du village, et dont d'accortes jeunes filles, en costume de la région, font les honneurs.

Des forêts de la contrée parcourues ensuite, nous ne dirons rien : ce sont celles justement dans lesquelles le chef de course, M. *E. Müller*, inspecteur des forêts de l'arrondissement de *Sierre*, a fait les intéressantes études pédologiques dont il est question plus loin. Ce sagace

chercheur a droit à de vives félicitations pour les résultats obtenus, dont la forêt valaisanne ne manquera pas de bénéficier.

Quand sonne midi, les congressistes sont confortablement installés dans un des hôtels du vaste plateau de *Crans*, faisant honneur à une «raclette» valaisanne dont un crémeux fromage spécial fondu constitue l'ossature. Est-il besoin de dire que la raclette ne se déguste pas à sec ?

Mais voilà qu'il faut repartir déjà, descendre par le funi à Sierre, et s'apprêter, en débarquant à Viège, à faire la montée de Zermatt sur les confortables voitures du Viège-Zermatt. Le temps, qui inspirait quelques inquiétudes le matin, s'est rétabli et c'est par un ciel beau à souhait que la nombreuse colonne — elle ne compte pas moins de 130 participants, dont plusieurs représentants du beau sexe, sœurs, femmes, fiancées et promises de nos sociétaires — débouche à Zermatt. Le Zermatterhof, vierge d'étrangers pour le moment, réussit à héberger tout ce monde. Et, tard dans la nuit, entre deux danses, quelques couples s'en vont, à pas feutrés, admirer le roi de la région, l'incomparable *Mont Cervin*. Voir le Cervin, par un beau clair de lune, dans la tranquille majesté d'une nuit d'automne, quelle plume saurait rendre cette vision magique !

Le lendemain, de bonne heure, on est monté plus haut encore, à *Riffelalp*, où s'égrènent les derniers mélèzes et arolles montant à l'assaut de l'alpe. Puis ce fut le *Gornergrat*, station terminus de la fière ligne, par 3136 m d'altitude. Le temps est d'une pureté admirable, le soleil dans toute sa gloire, le ciel sans un nuage. Nous avons devant nous le Cervin et sa fière couronne de glaciers, la nature dans une de ses plus admirables productions, un des spectacles les plus grandioses qu'il soit donné à l'homme de contempler. A sa vue, que celui-ci se sent petit ! Et combien le Suisse est fier à l'idée que ces magnificences font partie de son pays !

Beaucoup des participants voyaient pour la première fois Zermatt, le Gornergrat et leur prestigieux décor. Ils en garderont un souvenir lumineux, inoubliable.

L'heure du retour a sonné. Il faut redescendre de ces hauteurs enchanteresses et prendre le chemin du foyer. Mais aussi quelle gerbe de visions et d'impressions à faire revivre dans l'esprit pendant l'hiver qui vient !

Il nous reste à exprimer à nos amis valaisans notre vive reconnaissance pour leur chaud accueil. A leur dire la joie des forestiers suisses d'avoir vu leur beau canton si bien aiguillé dans la voie du progrès. Ils sont trop pour que nous puissions citer ici tous ceux à qui s'adressent ces remerciements. Ils vont, avant tout, au comité local qui a résolu brillamment sa tâche, à tous ceux qui lui sont venus en aide et à son distingué président M. le Conseiller d'Etat Troillet. Au nom de tous les participants à cette réunion si réussie, un cordial merci au Valais, à ses forestiers et à ses autorités !

H. Badoux.